



DERNIERES MINUTES

16 novembre 2006

GRATUIT

Rencontre avec M. Van ROEKEGHEM

Aujourd'hui, jeudi 16 novembre 2006 nos négociateurs rencontraient le Directeur Général de l'UNCAM, Frédéric VAN ROEKEGHEM.

La parution de « Traits d'Union » a été ainsi retardée de 24 heures pour vous faire part de cette rencontre attendue par toute la profession.

Quel avenir pour notre convention ?

La réunion a eu lieu au siège de l'UNCAM, 50 rue du Professeur LEMIERRE 75020 PARIS.

Étaient présents, 4 membres du SNMKR dont Tristan MARECHAL, le Président, (TM) 5 membres de la FFMKR dont Alain BERGEAU (AB) le Président et 3 membres d'Objectif Kiné dont moi-même, le Président.

L'UNCAN était représenté par une dizaine de personnes, dont Mme LEPEU Directrice adjointe et Monsieur VAN ROEKEGHEM, directeur Général (FVR).

Début de la réunion : 14 h 51

En préambule nous avons eu droit aux doux vœux pieux de FVR: « Le programme CRF est intéressant pour moi, mais ce sont toujours des économies théoriques, et si les conditions de mise en oeuvre du programmes seront réunies et si nous avons l'accord des chirurgiens orthopédistes

(tiens, tiens que font-ils dans ce discours ?),

je suis prêt à prendre des mesures tarifaires sur des économies putatives raisonnables. »

Après deux heures d'exposé technique sur les économies attendues, nous apprenons que :

la « manne » de 80 millions d'euros dégagee sera à arbitrer entre les MK et les chirurgiens orthopédistes...qui sont prescripteurs, c'est-à-dire que les MK (le SNMKR en particulier) ont mis des années à monter un dossier... pour que les chirurgiens en profite.

Le DE sera interdit dans la convention... nous l'avons compris comme cela



Sommaire

Page 1 à 2	DERNIERES MINUTES Rencontre avec M. Van ROEKEGHEM
Pages 3 à 5	Interview d'Alain POIRIER suite et fin...
Page 5	Concours de déontologie !!!
Page 6	Quelle enveloppe pour la kiné FIFPL victime de son succès
Pages 7 à 9	Après-midi d'automne à l'UNCAM
Page 10	Information du SNMKR 13
Page 11 à 14	Petites Annonces Gratuites

Lettre éditée par les kinésithérapeutes

Pour les kinésithérapeutes

Co-Directeurs de la publication

Patrick BÉGUIN *Président de l'Union*

Tristan MARÉCHAL *Président délégué de l'Union*

Rédacteur en chef

Xavier GALLO

« Traits d'Union » est publié par L'Union
(Union Nationale des Syndicats de Masseurs
Kinésithérapeutes Libéraux)

Publicité

Merci aux annonceurs

Tous les articles sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs respectifs.

Pour transmettre, vos idées, vos réflexions, vos commentaires, n'hésitez pas à nous écrire à l'adresse suivante :

unsmkl@orange.fr



DERNIERES MINUTES

16 novembre 2006

GRATUIT

Rencontre avec M. Van ROEKEGHEM

puisqu'à la question précise de : « allez-vous laisser perdurer la situation illégale des parisiens qui font du DE systématique, situation qui s'étend à l'ensemble de la France ? »

Refus de réponse

Refus de baisser les charges sociales car leur calcul est intégré dans l'ONDAM (Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie) fixé à 1,1% d'augmentation par le parlement pour l'année prochaine, ONDAM qui ne sera pas tenu.

Refus d'augmenter le prix de l'AMK de 1,1% car nous sommes déjà au dessus de l'ONDAM. Cet objectif est calculé sur le volume des actes...et comme le nombre de MK augmente... les revenus des MK baissent, sans même tenir compte de l'augmentation des charges.

Nous avons rappeler fermement que, nonobstant les problèmes tarifaires et après maintes réunions stériles que les seuls problèmes abordés dans le cadre conventionnel sont :

- ◆ La suppression du DE
- ◆ L'augmentation des sanctions conventionnelles

Que sont devenus ?

- La suppression de la DEP
- L'amélioration du bilan et l'appropriation « réelle » du quantitatif par les MK
- Les cas des « doubles actes » (deux pathologies distinctes soignées dans deux séances successives)
- Le tiers payant
- La télétransmission
- Le DA (dépassement d'honoraire)
- La pratique du HN...

En conclusion, nous n'aurons droit seulement à ce que nous laisserons les chirurgiens orthopédistes.... (dossier monté par les MK) et.... C'est tout.

Quand ?

On nous fera passer un calendrier des réunions futures.

Qu'en pensez-vous ?

Le problème n'est pas la qualité des négociateurs, le problème est :

Les MK ont-ils assez de pouvoir de nuisance pour se faire entendre ?

Avez-vous encore envie de travailler plus longtemps pour gagner moins (car le coût de la vie augmente) ?

Allez-vous continuer à « rester le nez dans le guidon » ou bien allez-vous enfin faire entendre votre mécontentement ?

La balle est dans votre camp, car la solution est

ENSEMBLE...

Patrick Béguin
Président de L'Union
Président d'Objectif Kiné



Interview

d'Alain Poirier,

16 novembre 2006

GRATUIT

Son cœur balance pour l'ordre

Suite et fin...

Propos
recueillis
par Jidé

Alors est ce que l'on pourrait essayer de ramener également le calme à l'Ordre ?

Mais il y a le calme à l'Ordre, il y a des désaccords sur certains points, il est évident que moi je n'ai pas du tout l'intention de laisser passer le vote d'une cotisation qui a été fait d'une façon parfaitement illégale.

Que penses tu du montant de la cotisation ?

Si cette cotisation était effectivement pour 18 mois, je dirai OK, mais il y a un texte qui provient je crois d'Evenou, qui parle d'une cotisation annuelle, alors je me pose des questions. Elle est annuelle ou elle est pour trois semestres ?

Tu participes aux travaux de la commission déontologie, peux tu échanger correctement avec les différents membres de cette commission ?

Oui, je pense avoir apporté ma pierre à l'élaboration du code, avoir corrigé certains points qui ne me paraissaient pas bons, j'ai été consulté par mail sur les propositions et j'ai envoyé les corrections que j'estimais s'imposer.

Penses tu qu'il puisse y avoir des ouvertures pour notre profession vis à vis de la publicité ? Est ce possible légalement ?

Le problème de la publicité, problème qui a toujours été abordé au cours de la trentaine de formations que j'ai effectuées, c'est que je ne souhaite pas de la publicité individuelle et j'en ai des exemples : je me souviens d'une réunion à Clermont Ferrand où l'on m'a montré une demie page du journal « La Montagne » sur laquelle un kinésithérapeute était photographié dans son cabinet, c'était bien sûr le cabinet le mieux équipé du département et même d'Auvergne et bien sûr le meilleur kinésithérapeute... Alors ce type [La suite page 3...](#)



Olivier K. Masseur-Kinésithérapeute.

« Je possède un cabinet à Rouen et je voudrais vendre des parts de celui-ci à mon assistante collaboratrice ; Cette dernière exerce avec moi depuis deux ans et tous les patients que je lui ai confiés sont satisfaits de ses services.

Dans le cadre d'une future association, à combien puis-je estimer la vente de cette clientèle ? »



Association des Experts en Estimation de Cabinet de Masso-Kinésithérapie.

L'AEECMK, association, loi 1901 regroupe actuellement des experts répartis sur toute la France, tous Masseurs-Kinésithérapeutes ayant au moins 10 ans d'exercice en libéral) sont à votre service pour :

une estimation,

pour le vendeur ou l'acheteur, quand il s'agit de donner la valeur d'un cabinet ou monter un dossier de crédit.

une expertise,

dans le cas d'un problème juridique : divorce, succession ou problème d'assurance.

Ils vous donneront deux chiffres :

Le «droit de présentation de clientèle »

le matériel.

Plus de détails sur notre site Internet :

<http://www.aeeckmk.net>



Interview

d'Alain Poirier,

16 novembre 2006

GRATUIT

son cœur balance pour l'ordre

Propos
recueillis
par Jidé

de publicité, si on en arrive là, je trouve cela catastrophique, parce que n'en tireront bénéfice que les publicitaires et les journaux. En revanche une publicité de type national, faite par l'Ordre, rappelant par exemple que les kinésithérapeutes ont le monopole du massage : parfait. La publicité pour le secteur thérapeutique je n'y suis pas favorable mais je conçois fort bien que des gens puissent demander à faire de la publicité à partir du moment où ils ont une activité annexe ou même principale, dans un secteur de remise en forme, ou toute autre activité qui ne soit pas conventionnée. Il faut faire en sorte que cette publicité ne puisse pas rejaillir sur un éventuel exercice thérapeutique, et ne doit pas rentrer en concurrence avec l'exercice thérapeutique, c'est là la difficulté. Il faut que l'on mette des règles très strictes pour qu'il n'y ait pas de retombées négatives, et pour les professionnels et pour la profession. C'est tellement difficile d'ailleurs à régler, que l'on a mis un point d'interrogation et qu'il a été décidé de consulter tous les conseils départementaux pour avoir leur opinion sur ce point là.

Et en ce qui concerne les assistants ?

C'est le point que l'on va aborder à la prochaine réunion, mais ne parlons plus d'assistants, puisque la loi a créé le statut de collaborateur libéral, personnellement je serai pour une limitation assez stricte du nombre de collaborateurs libéraux et que dans le cas où on accepterait les cabinets secondaires ils ne puissent pas tenir ces cabinets secondaires, je ne le veux pas personnellement car ce sont des succursales tenues par des collaborateurs libéraux.

Même si le cabinet répond à un besoin de santé publique, comme c'est par exemple le cas dans les zones rurales ?

Dans ce cas là il est évident qu'il faut le laisser en place, car il ne s'agit pas à proprement parler d'un cabinet secondaire et d'un cabinet principal mais plutôt de deux cabinets principaux qui répondent à un besoin de santé publique. En revanche s'il s'agit d'ouvrir un cabinet secondaire dans un lieu où il n'y a pas de kinésithérapeute et que ce cabinet est tenu

par un collaborateur pourquoi pas mais dans ce cas il faudrait prévoir ce que prévoient les chirurgiens dentistes c'est à dire que dès lors que quelqu'un s'installe à titre principal, l'autre doit fermer.

Pour avoir trop connu un certain nombre de gens exploités par des titulaires de cabinets ayant jusqu'à treize assistants et leur poste de patronne servant plus que de tiroir caisse, je n'ai pas du tout envie de cautionner ce genre d'exercice

Quand penses tu que le code de déontologie sera définitivement rédigé ?

Le premier pour les 75 premiers articles va partir auprès des départements qui vont en discuter, mais je dirai que c'est la partie la plus facile qu'a été abordée, il y aura les devoirs envers les patients, les devoirs envers les confrères, envers les autres professions de santé, cela ne pose pas de grosses difficultés. Je pense que le noyau dur de ce code c'est le problème des collaborateurs libéraux, des cabinets secondaires, le problème du salariat que l'on a pas abordé, doit on accepter de se salarier entre confrères : ce sont tous ces débats qui vont être importants.

La profession de kinésithérapeute n'échappe pas, comme toute autre profession, à un pourcentage de gens véreux, et de gens qui veulent faire du fric, et notre code de déontologie il ne doit pas le permettre.

Un code de déontologie c'est une certaine éthique que l'on met en place avec des règles qui permettent de rappeler à l'ordre des gens qui ne respectent pas ces règles.

Estimes tu que l'Ordre aura les moyens de faire respecter les compétences exclusives des professionnels, notamment en matière de massage ?

Le conseil de l'ordre a toute latitude, je dirai même qu'il a le devoir de lutter contre l'exercice illégal, il aura les moyens financiers, il aura les moyens juri-



16 novembre 2006

GRATUIT

d'Alain Poirier, son cœur balance pour l'ordre

diques, il suffit qu'il se les donne. Maintenant de là à dire que ce combat sera gagné, je n'en sais fichtre rien.

Souhaites tu que le conseil national incite les conseils départementaux à se faire respecter en la matière ?

Si le conseil de l'Ordre ne le fait pas, on peut tirer un trait sur le monopole du massage. Si cela doit se produire, si on doit perdre le monopole j'espère que les syndicats, voir l'Ordre, monnaieront cet abandon du monopole contre d'autres avancées pour la profession. Il serait un peu triste de se voir piquer le monopole du massage et de ne rien avoir en compensation.

Ceci n'est valable que si le législateur souhaite mettre fin au monopole, pas si les juges estiment dans leurs décisions qu'il n'y a pas de monopole.

Je ne crois pas que le juges puissent le faire, encore que je sais très bien que la jurisprudence peut arriver à une position quasiment contraire à la loi, auquel cas la loi après entérine la jurisprudence. C'est le risque, et il y a des arguments comme le fait que les kinésithérapeutes refusent pour certains de faire ces massages.

On a tous fait une erreur stratégique monumentale, le numerus clausus. Si on avait pas eu trop peu de kinésithérapeute on aurait peut être pas laissé échappé cette branche de notre activité, mais bon, aux regrets éternels...

Jidé

Ils s'affichent en gros !!!

A l'heure des débats déontologiques dans notre profession, nous lançons un grand concours photo, qui pourra, peut-être, nous aider à préciser certaines notions qui devront figurer dans notre code de ... déontologie.

Ce ne sera plus à la Sécurité Sociale de déterminer par la convention (actuellement une simple plaque 20x30) ce qui sera permis ou non, mais à notre futur code déontologie.

La question est de savoir où s'arrête l'information (ce qui légal) et où commence la publicité (qui est interdite à un professionnel de santé exerçant une profession réglementée).

Envoyez-nous vos photos et vos commentaires (est-ce déontologique ou non?), que nous publierons, si le ou les noms des professionnels concernés n'apparaissent pas.

Nous ne lançons pas une « chasse aux sorcières », mais une nouvelle forme de « débat-photo » qui nous fera tous réfléchir... en nous amusant.



Quelle enveloppe pour les kinés ?

Si l'avenant de janvier 2006 a bien apporté 55 millions d'euros aux kinésithérapeutes, il ne faut pas oublier que la disposition qu'il contenait relative aux dépassements d'honoraire lui aura fait perdre environ 60 millions d'euros.

À cet égard, il est bon de rappeler que cette disposition (qui aura été par la suite étendue aux actes « non conventionnels ») a été appliquée de manière totalement illégale par l'URSSAF alors même qu'aucun des éléments propres à ce dossier n'étaient négociés. Pour preuve le fait que les derniers documents fournis en séance de travail par l'U.N.C.A.M. portent la mention « en cours de négociation » lorsque l'on arrive à cette partie de la convention.

Alors qu'attendre de l'enveloppe qui va être proposée aux kinés ? Les négociateurs parlent de 50 millions d'euros pris dans le budget commun avec les autres professions de santé. Ce sera le minimum. À cette somme devrait normalement s'ajouter une partie des économies générées par la bonne observance des directives de la loi de finance de la sécurité sociale relatives aux placements en CRF. Dossier élaboré par le SNMKR et aujourd'hui reconnu et validé par tous les participants du tour de table. (Ministère, UNCAM, FFMKR). Sur ce dossier, ce n'est pas loin de 600 millions d'euros que la Sécurité Sociale va économiser directement pour la seule année 2006. À terme ce dossier devrait permettre des économies de l'ordre de 2 milliards d'euros chaque année.

Dans le cadre des accords gagnant-gagnant voulus par les tutelles c'est donc 300 millions d'euros que la profession peut espérer se voir attribuer.

On se trouve donc devant une somme globale de 350 millions d'euros qui devraient permettre un réajustement plus que nécessaire afin de compenser un peu la perte

Tristan MARÉCHAL Président du SNMKR



16 novembre 2006

GRATUIT



Fonds Interprofessionnel de Formation
des Professionnels Libéraux

35-37 rue Vivienne - 75003 PARIS CEDEX 02

Victime de son succès Incitation ☺.... Remboursement ☹

Le jeudi 9 Novembre dernier, lors du Conseil de gestion, les administrateurs du FIF PL ont dû convenir d'un certain nombre de réformes visant à limiter les dépenses, réformes liées surtout à une forte augmentation des prétendants à la formation continue, alors que le nombre de cotisants ne suffit plus à éponger cette augmentation des dépenses.

En effet, un nombre de plus en plus important de professionnels libéraux font appel à la prise en charge de leur formation par le FIF PL. Le montant de la cotisation étant pour l'instant toujours à 45 euros par an, le montant moyen du plafond de prise en charge étant jusqu'alors à 500 euros par an, il est aisé de comprendre que des mesures coercitives étaient nécessaires.

Ainsi, nous avons dû réduire le plafond de prise en charge pour l'année 2007 pour les masseurs kinésithérapeutes à :

80 euros par jour et par participant pour un maximum inchangé de 5 jours par an (soit 400 euros maximum).

Ce n'est pas par gaîté de cœur que nous en sommes venus à limiter ce montant, mais celui-ci doit rester une **incitation** à la formation continue et non un **remboursement** de celle-ci comme ce fut peut être le cas il y a quelques années.

Notre satisfaction reste néanmoins une augmentation toujours croissante du nombre de confrères formés. Et c'est bien là l'essentiel !

Stéphane MICHEL

Représentant du SNMKR au FIF PL



Jeudi 9 novembre 2006 16 novembre 2006

GRATUIT

après-midi d'automne à l'UNCAM

Les journées de travail à l'UNCAM s'enfilent comme des perles pour les représentants de la profession. Jeudi dernier, vos élus étaient donc encore présents, fidèles au poste pour continuer à essayer d'amender un texte de plus en plus complexe et contraignant.

Il s'agissait donc d'une relecture complète de la convention (sauf le titre V largement amendé la fois précédente et donc en cours de réécriture), soit 45 pages. Comme il s'agit d'une relecture, nous aurions dû trouver les modifications déjà réalisées, portées dans la nouvelle proposition. Il a fallu déjà être très vigilant et insister car certaines de nos modifications étaient passées à la trappe. On les a donc remis.

Il faut également remarqué qu'un certain nombre de points qui restent en suspend sont écrit en bleu dans le texte proposé à l'heure actuelle. (on y parle de DE, de sanction, de tarifs etc...)

La séance a commencé par une petite passe d'arme sur l'absence de vraie mesure concernant le chapitre de la démographie. La Caisse indiquant que des mesures d'incitations à l'installation en zone sous médicalisées pourraient s'accompagner de mesures coercitives dans les zones "sur médicalisées". L'UNION ne veut même pas entendre parler de mesures coercitives. Après tout le problème de la démographie médicale et du "désert sanitaire" est un problème national qui concerne donc en premier lieu l'Etat. Nous n'allons pas entrer dans un système de gestion de l'installation par la Caisse au nom de quelques zones où il n'y aurait pas assez de kinés.





Jeudi 9 novembre 2006 16 novembre 2006

GRATUIT

après-midi d'automne à l'UNCAM

Nous avons ensuite commencé la lecture à proprement parlé.

Délivrance des soins, modalités pratiques liées à l'activité du professionnel, remplaçant:

- La Convention stipule que le remplaçant endosse le statut du remplacé. Conséquence: un kiné dé-conventionné ne peut se faire remplacé. Nous avons fait passer cette phrase en bleu au non du maintien de "l'accès aux soins".
- Il est indiqué que l'activité du remplaçant est assimilée à celle du remplacé. Or la mise en place du "suivi individuel d'activité" en lieu et place des quotas est en opposition par nature avec cette disposition. Donc: passe en bleu.

Au sujet du "suivi individuel d'activité" il est retenu qu'une première phase de test va être faite dans quelques CPAM. Il y aura un retour d'information qui devrait nous permettre la mise en place d'une campagne d'information vers les kinés pour les sensibiliser au nouveau dispositif.

Délivrance des soins, modalités pratiques liées à l'activité du professionnel, facturation:

- On note dans ce passage pas mal de bleu, car pour l'instant il règne un certain flou sur ce qui doit être noté sur la feuille de soins. Seuls les honoraires conventionnels? Ou bien tous les honoraires? D'une ligne à l'autre le texte se contredit... Jusqu'à une intéressante remarque sur la "définition des honoraires liée à la problématique des cotisations socia-

les"... Sous-entendu: non encore réglé... Et quand on pense que l'URSSAF s'est permis de taxer tous les DE suivant un principe soit disant validé par l'avenant de janvier 2006, alors que la Caisse reconnaît elle-même en 20076 que rien n'a été négocié... On va se régaler au TASS avec ces documents...

- Le passage sur la DEP est aussi en bleu... Il n'est pas impossible qu'elle disparaisse au profit d'un autre système qui reste à clairement définir et incluant certainement d'une manière ou d'une autre une partie du bilan kiné.

Télétransmission par voie électronique:

- Il est noté que le projet de texte reste à consolider dans le cadre des CTP. Pour ceux qui suivent, cette commission s'est réunie ce matin et... n'a pas traité de ces sujets... Et bah moi, j'dis: bravo !

Composition des Commissions:

- Il est rappelé ici que jusqu'à ce jour, il y a 4 représentants pour chaque section (sociale et professionnelle). Pour les kinés, au vue de la dernière enquête de représentativité, les deux formations faisant jeu égal, FFMKR et UNION ont deux représentants titulaires chacune. L'UNION avait proposé il y a 15 jours que l'on passe à 6. Trois chacun. La FFMKR a refusé souhaitant passer à 5, 3 pour elle, 2 pour l'UNION. La situation n'est toujours pas résolue à ce jour, mais on ne peut douter que la FFMKR saura faire passer l'intérêt de la profession avant le sien acceptant la proposi-



Jeudi 9 novembre 2006 16 novembre 2006

GRATUIT

après-midi d'automne à l'UNCAM

tion de l'UNION qui permet une meilleure représentation de la profession est une cogestion du paritarisme par les deux syndicats dans l'esprit de l'Intersyndicale proposée en 2005 par le SNMKR.

Tarifs:

- Pour l'instant tous les textes sur les DE sont en bleu. Ils feront donc partis de la négociation tarifaire du 16 novembre (voir l'article à la Une). C'est adroit de la part de l'UNCAM qui pense certainement s'en servir comme monnaie d'échange... C'est mal nous connaître... L'UNION ne cédera pas sur ce sujet.

Formation continue:

- Il est demandé par les négociateurs que le fait de ne pas faire de formation continue ne puisse pas être un élément amenant à des sanctions.
- La personne en formation doit pouvoir se faire remplacer ou bien exercer en dehors des heures de la formation.
- Des formations autres que celle agréés FIF ou FCC doivent pouvoir être retenue dans le cadre de l'évaluation de l'item "formation" au chapitre "suivi de l'activité individuelle".
- Réévaluation de l'indemnisation de formation continue fixée aujourd'hui à 110 euros.

Suivi de l'activité individuelle: item retenue pour ce suivi:

- Réalisation de Bilans.
- Respect de la nomenclature.
- Respect des références en masso-kinésithérapie. (recommandations HAS)

sur ce point, il faudra être très prudent, car il stipule le respect des références HAS notamment en ce qui concerne la lombalgie. Si demain la HAS décrète que la kiné dans la lombalgie ne sert à rien (style "service médical rendu" insuffisant comme pour les médicaments) se sera 80% des AMS7 qui seront déremboursés...

- Participation à la formation continue.
- Evaluation des pratiques professionnelles.

Pour finir, nous avons eu une intéressante présentation sur les premiers retours relatifs aux Bilans. Le moins que l'on puisse dire, c'est que les kinés ne se sont pas encore approprié cet outils qui e, dehors d'être une obligation conventionnelle est un super outils d'indépendance et de maturité de la profession...

Pour aller au-delà de cette journée il faut rappeler qu'au calendrier, la prochaine réunion de travaux e fera avec le directeur M. Frédéric van Roekeghem. Il est prévu d'y aborder tous les points restés sans conclusion. Cette réunion risque donc d'être longue et peut-être même de s'éterniser un peu. Puisque le rendez-vous est en après-midi, on peut envisager un dîner à l'UNCAM ... La vraie question est de savoir ce que l'on peut légitimement attendre pour les kinés après les négociations. Nous abordons un peu plus loin dans l'article « Quelle enveloppe pour les kinés ? » œ qu'il est juste d'envisager.

Tristan MARÉCHAL Président du SNMKR



16 novembre 2006

GRATUIT

INFORMATION du SNMKR 13...

La section des Bouches du Rhône du SNMKR (SNMKR 13) convie l'ensemble de la profession à une **REUNION GENERALE DES MASSEURS-KINESITHERAPEUTES DU DEPARTEMENT** et à l'**ASSEMBLEE GENERALE** de la section départementale



27 NOVEMBRE 2006 A 21 HEURES

Salle Fernand Ros. Place de la Mairie

SEPTEMES-LES-VALLONS

AU COURS DE CETTE REUNION LES POINTS SUIVANTS SERONT, NOTAMMENT, DEBATTUS

- Perte de nos avantages sociaux...ultime outrage des Caisses concernant nos cotisations URSSAF et l'A.S.V.
- La profession va-t-elle être obligée de se déconventionner en 2007 ?
- Nouveaux contrôles et suivi de l'activité des MKL. Comment éviter les nouvelles contraintes ?
- Perdre le monopole du massage au profit d'une nouvelle forme de prostitution ou lutter ?
- Accepter les « Ni Kinés- Ni Médecins » comme « frères Ostéopathes » ?
- Le Conseil de l'ordre : premières commissions de conciliation.

Nos demandes aux futurs candidats à la Présidence de la République.

AU COURS DE LA REUNION UNE DEMONSTRATION DE « MASSAGE ASSIS » SERA ORGANISEE

SYNDICAT NATIONAL DES MASSEURS KINESITHERAPEUTES REEDUCATEURS
SECTION DES BOUCHES DU RHONE. 11, boulevard Emile LOUBET. 13710- FUYEAU.

TEL/FAX : 04 42 99 01 89.

pascal.agard3@wanadoo.fr

<http://www.kine.net/snmkr.13>

Petites Annonces



16 novembre 2006

GRATUIT

GRATUITES

- Recherche kiné(e) assistant temps plein ou partiel à **MOUANS SARTOUX (06370)**.

Tel : 06 09 0718 60 domicile +cabinet **urgent**

J'ai cessé mon activité libérale il y a un an et je vends un **plan électrique de BOBATH grand pour 800 euros**.

Véronique VION
CRCM pédiatrie
Masseur kinésithérapeute
Grenoble pédiatrie

- Vends appareil de cryothérapie hyperbarre **Cryonic médical modèle Cryotron 2**

excellent état, cause double emploi: **1200€**

St germain en laye 06 08 55 73 18

Js COURQUIN

- De: [GRACIAS](#), le Jeudi 16/11/2006
Département/Pays: LANDES
CH DAX CHERCHE MKDE DES JANV 07 POUR REMPLACEMENT TPS PLEIN
POSTES VACANTS DANS L ANNEE CONTACT DRH
05 58 90 55 92 OU ME BAZE CADRE KINE 05 58 91 48 48
- De: [de queltzi](#), le Mardi 07/11/2006
Département/Pays: 69
Recherche remplaçant Lyon centre dans cabinet monopratricien, cabinet et domicile 3 jours par semaine
- De: [benhyamin](#), le Lundi 06/11/2006
Département/Pays: france 69
Salut mkde serieux et motive diplome depuis 2006 cherche un emploi (cdd cdi ou remplacement...)
tel 06 12 12 69 99
- De: [Bernard Malègue](#), le vendredi 03/11/2006
Département/Pays: 21
TRES URGENT cause maladie, cherche remplaçant (e) pour les mois de décembre 2006, janvier, février et mars 2007. Cabinet rural dans le nord-ouest de la Côte d'Or (45 minutes de Dijon) à baigieux-les-Juifs. Nourri(e), logé(e), 70% des actes

et 100% des déplacements. Tél: 03.80.96.51.20 ou courriel. Merci beaucoup par avance.

- De: [schaul](#), le Mercredi 01/11/2006
Département/Pays: 67
Cherche remplaçant(e) jusqu'en avril ou peut-être mai pour 3ou4j par sem voir 5 si possibilité de poursuivre à temps partiel après. Cabinet situé à 20-25 mn au N de Strasbourg (autoroute pas de village à traverser). patientèle relativement jeune et sympa, visites à domicile restreintes à 2-3 max. tel 0622879426
- De: [dagada](#), le Mercredi 15/11/2006
Département/Pays: 31
SCP de 6 kinés recherche remplaçant et ou assistant pour conserver une qualité de vie 4 jours de travail
- De: [Bemie](#), le Mercredi 15/11/2006
Département/Pays: La Réunion
Recherche remplaçant à partir du 26/12/2006. Rétrocession intéressante à
- De: [kinemax](#), le Mardi 14/11/2006
Département/Pays: 56230
propose un remplacement la 3ème et 4ème semaine de janvier (du 15 au 26/01/2007) dans le morbihan, près de vanves a questembert.
Tél.:02.97.26.13.27.
mails:e.o@la poste.net
- De: [COMTE](#), le Mercredi 08/11/2006
Département/Pays: 31
Beauzelle banlieue de toulouse cherche remplaçant pour la semaine du 26 au 29 décembre +/- lundi 2 janvier
tél 0561 42 19 50
- annonce passée par Fernandez Anne le 15-11-2006
e.mail : bompard.anne@wanadoo.fr
tel : 06 11 50 51 21 Urgent,Cannes(06) cherche assistant temps plein pour cab+dom. 06 11 50 51 21
- annonce passée par Magdic Christine le 15-11-2006
e.mail : magdic.laurent@neuf.fr
tel : 0468472478
- Cabinet de rééducation à Carcassonne 11. Nous recherchons un(e) assistant(e) plein temps à partir du

Petites Annonces



16 novembre 2006

GRATUIT

GRATUITES

1 Janvier 2007 Tel : 04 68 47 24 78

- annonce passée par peter le 15-11-2006

e.mail : peter.funk@club-internet.fr

Tel : 03.87.01..24.28 ::: ou : 0623107754

Offre de location de cabinet Loue cabinet de kiné entièrement équipé au sein d'un complexe médical, neuf (5 ans d'existence). Situation : Maison médicale construite en 2000 avec 3 structures indépendantes regroupant un médecin prescripteur, un dentiste et un kiné ; zone rurale avec une forte demande de soins en kinésithérapie (toutes pathologies + esthétique) ; Axe Saint Avold – Morhange, gare SNCF à 7 km en direction de Metz/Nancy. Description : 130m2, 5 cabines indépendantes avec portes coulissantes, grande salle de rééducation avec cage de poulie thérapie + divers ateliers, bureau, pièce technique, 2 WC, salle d'attente indépendante, vestiaire avec douche, matériel performant et diversifié (compex, US, Tens, pressothérapie, gynécologie, Cellul'M6, tables électriques, thérapie sous compresse, cryothérapie sous compresse), informatisé avec logiciel topaze, 19 places de parking avec accès handicapé. Cabinet agréable, lumineux, avec expansion possible (je ne fais plus de domicile car trop de travail), CA moyen 107000€ avec 4 j/sem de travail. Pas de concurrence à moins de 8kms. Coordonnées : Tel : 03.87.01.24.28 Email : peter.funk@club-internet.fr

- annonce passée par douchy luc le 15-11-2006

e.mail : ldouchy@wanadoo.fr

cherche assistant(e) 1/2 tps. Cab situé à prés d'hazebrouck (entre lille et dunkerque) retro 70/30.

- annonce passée par LABADIE Christel le 15-11-2006

e.mail : christel.labadie@stella-medica.fr

tel : 01.41.42.33.51

Centre de rééducation fonctionnelle en construction (ouverture Mars 2007) recherche Kinésithérapeutes salariés pour 35 lits d'orthopédie et 25 lits de neurologie, contacter notre conseil en recrutement Madame Christel LABADIE de préférence par e-mail : christel.labadie@stella-medica.fr ou par le site internet <http://www.stella-medica.fr> ou par courrier

STELLA MEDICA cabinet de recrutement 238 Route de l'Empereur 92 500 RUEIL MALMAISON ou par tél 01 41 42 33 51 ou par fax 01 70 24 76 69 MERCI

- De: [besserer christian](#), le Lundi 13/11/2006
Département/Pays: 83
Cabinet de groupe (3 kinés, secrétaire, podologue, infirmiers) recherche à partir de décembre assistant(e) kiné pour remplacer notre collègue partante.
Bonne ambiance, soins variés techniques et autres, cadre sympa et paisible.
- De: [le guen](#), le Lundi 13/11/2006
Département/Pays: 29
Urgent recherche 2 assistants, futurs associés dans cabinet médical. région Quimper. 0617501950
- De: [gedeon](#), le vendredi 10/11/2006
Département/Pays: 27
vemon27 25000hab, scp
6MK, 1 secrétaire, cab, neuf 400m2, possibilité 1, couple, ass possible, cause retraite, plateau tech + + +, ttes patho + maison retraite, salle gymn, école du dos, aqua gymn, sophro, endemo, gros chiffre d'affaire retro 70/30 en rapport
- De: [ehret](#), le Jeudi 09/11/2006
Département/Pays: 68
cabinet de kiné cherche associé(e) ou assistant(e) dans la région de Dannemarie à partir de janvier 2007. Po 0389259464
- De: [Carrière](#), le Samedi 04/11/2006
Département/Pays: bordeaux
MKDE 2006 IFMK Limoges, sérieuse et motivée, je suis à la recherche d'un assistant de longue durée sur Bordeaux même à partir de fin janvier 2007!
Merci de me contacter par mail ou au 06.75.12.09.37.
- De: [cécile](#), le Samedi 04/11/2006
Département/Pays: 14
Bonjour!
MKDEF, je suis diplômée depuis Juin 2002.
Je cherche un assistant ou un remplacement de longue durée à Caen ou proche.
Je suis disponible à partir d'Avril 2007.
Tel: 06 81 76 90 52

Petites Annonces



16 novembre 2006

GRATUIT

GRATUITES

- De: [FALIGOT](#), le vendredi 03/11/2006
Département/Pays: 08
URGENT CHERCHE ASSISTANT(E) A PARTIR DU
01/01/07 CABINET CENTRE VILLE SEDAN 08
TEL 06 80 25 64 04
- De: [arsident](#), le Mercredi 15/11/2006
Département/Pays: 33400
Loue local 50 m2 privatifs + usage locaux com-
muns dans centre médical (médecin, infirmière,
dentiste) accès handicapés, parking, salle d'at-
tente, sur Talencœ 33400
Département/Pays: 28
Chartres(28), cause retraite, cède clientèle Kiné,
orientation osthéoopathie.
Possibilité extension + possibilité mi-temps hospi-
taller.
CA: 62 000 euros
16 000 euros
Tél: 02 37 28 13 90
06 73 52 66 50
- annonce passée par pinel alexia le 15-11-2006
e.mail : alexia_pinel@hotmail.com
tel : 0613575949
je cherche une remplaçante ou un remplaçant sur
bordeaux centre, du 02/01 AU 17/01.merci de me
contacter au 0613575949
- annonce passée par Amol Cyrille le 15-11-2006
e.mail : flo.cyr@laposte.net
tel : 06.76.88.40.58-69-Cherche remplaçant du 18
au 29 décembre pour effectuer des domiciles sur
Lyon 7è/8è Rétro 80/20
- annonce passée par RUYER le 15-11-2006
e.mail : ruyer84@wanadoo.fr
tel : 06.26.38.83.68
URGENT - Cherche assistant(e) dans village proche
banlieue de AVIGNON(84)
- annonce passée par Frédéric estampe le 15-11-
2006
e.mail : frederic.estampe@wanadoo.fr

Recherche poste temps plein CDI (CDD possible)
salarié libre de suite, dans le 92 sud, au pied du RER
B, à 15 min de Paris, dans une clinique privé. Travail
dans une équipe jeune et dynamique de 4 Kinésithé-
rapeutes, sur un plateau technique très bien équipé,
dans une bonne ambiance et au sein d'une équipe
pluridisciplinaire (Psychomotricien, ergothérapeute,
orthophoniste et psychologue). Rééducation variée
en orthopédie, neurologie. Possibilité d'encadre-
ment de stagiaires et de faire passer le DE. Salaire
motivant. Merci de contacter Me PRIVE ou M ES-
TAMPE au 01.40.91.35.00 ou frederic.estampe@wan-
adoo.fr

- annonce passée par DRAI GEORGESGG le 14-11-
2006

e.mail : georgesdrai93@hotmail.com

tel : 04.78.84.07.74 :: ou : 06.68.03.69.08

cherche assistant centre villeurbaine.domiciles
+cabinet.

- annonce passée par jmc jean-marc le 14-11-2006

e.mail : jeanmarc.cohen@wanadoo.fr

tel : 01-34-10-11-19 :: ou : 06-63-06-88-66

95, cherche assistant pour remplacer mon collabora-
teur parti à l'étranger. Patent éle déjà existante et
en progression. pour plus de renseignements tel:01-
34-10-11-19

- annonce passée par AGLEE le 14-11-2006

e.mail : rdeannoje@cegetel.net

tel : 06 80 96 65 44

Bonjour, je suis kiné sur la métropole LILLOISE et je
recherche d'urgence une assistante pour travailler
avec moi :bonne entente travail traditionnel un pa-
tient par 1/2 heure Me contacter pour de plus am-
ples renseignements.

- De: [GOUAUX francis](#), le Dimanche 12/11/2006

Département/Pays: 89

Nord 89.Région forte expansion démographique 1h
de Paris. Dans cabinet paramédical (3 infirmiers, 2
pédicures, 2 MK + assistant), cède parts SCM vue
retraite. Locaux spacieux (180 m²) et récents.
Cabinet créé en 1970.

Profil souhaité: motivé et entrepreneur. Peut
convenir à couple. Possibilité de période de transi-

Petites Annonces



16 novembre 2006

GRATUIT

GRATUITES

tion en collaboration.
Plus de renseignements: 06.07.09.11.09.

- De: elena.laskina, le Jeudi 09/11/2006
Département/Pays: 75014 Paris
Vente un cabinet, actuellement un Institut de beauté, comprenant 2 cabines, 1 balnéo, d'une surface commerciale de 45m² avec une cave de 22m², refait à neuf en 2005, près de la station de métro Denfert-Rochereau. 80.000 Euros. Tl.: 06-64-96-68-91
- annonce passée par Halluin Gregory le 14-11-2006
e.mail : g.halluin@wanadoo.fr
tel : 06.82.99.61.74
(59) A 5 min de LILLE, recherche remplaçant(e) du 21.12.06 au 08.01.07
- annonce passée par Braud-Monard marie-agnes le 14-11-2006
e.mail : alain.mounoury@wanadoo.fr
tel : 01.64.31.21.21 :: ou : 06.15.20.08.04
cherche remplaçant(e) cause opération pour 3 semaines à partir du 07/12/2006 (même 2 semaines si pas possible après Noël); cabinet de groupe dans le sud 77.logé.
- annonce passée par CABANAC le 14-11-2006
e.mail : jcabanac001@cegetel.rss.fr
tel : 06 60 84 25 36
69 ASSISTANT OU CESSION CAUSE DEPART.PAS DE DOM.BCP MATOS .GROS CA(90000 €)LOCAL NEUF RETROS 75/25 NEGOCIABLE TEL 06/60/84/25/36 A PARTIR DE 01/2007
- annonce passée par ribault KATE le 14-11-2006
e.mail : ribault-catherine@wanadoo.fr
tel : 0134611555 :: ou : 0607082310
coignieres 78 cherche remplaçant pour la période du 29/01/2007 au 08/02/2007 75/25 seule kine pour 6000 habitants
- annonce passée par Vita\Plagne le 13-11-2006
e.mail : vitaplagne@wanadoo.fr

LA PLAGNE STATION DE SKI INTERNATIONALE Important cabinet de kine ,associe a un centre de remise en forme ,cherche pour la saison hiver 06/07 un ou une kine en poste salarié . le travail sera effectuée en majorite sur l'activite remise en forme ,detente l'après-midi . un seul jour complet de travail dans la semaine nécessite d'aimer pratiquer le massage et etre ouvert a l'apprentissage de ceux-ci. le poste est logé . merci de nous contacter par e-mail via notre site www.vitaplagne.com

- annonce passée par rousel philippe le 15-11-2006
e.mail : philippe.rousse18@wanadoo.fr

tel : 04 93 83 35 07

vds appareil d'hydrothermie coumayer type depresso-massage-dra inage-electrostimulation etat neuf cause double emploi 7500€ nice

- annonce passée par labadie christel le 15-11-2006
e.mail : christel.labadie@stella-medica

tel : 01.41.42.33.51

Superbe cabinet médical secteur Champs Elysées recherche successeur kinésithérapeute femme de préférence car clientèle de chirurgie esthétique et reconstructrice post-opératoire, partenariat avec ambassades, revente très intéressante, assistanat de 3 à 6 mois pour vérifier si vous cela vous convient avant achat, contacter notre conseil en recrutement Madame Christel LABADIE de préférence par e-mail : christel.labadie@stella-medica.fr ou par le site internet <http://www.stella-medica.fr> ou par courrier STELLA MEDICA cabinet de recrutement 238 Route de l'Empereur 92 500 RUEIL MALMAISON ou par tél 01 41 42 33 51 ou par fax 01 70 24 76 69 MERCI

- annonce passée par Yasmine le 14-11-2006
e.mail : yamsine@yahoo.fr

tel : 06 62 32 33 09 Bonjour, MKDEF 2003 cherche rempla sur BORDEAUX et CUB pour les dates suivantes : -du 13 au 26 novembre 2006 -du 4 au 17 décembre 2006 - puis à partir de février 2007 Vous pouvez me contacter au 06 62 32 33 09. A bientôt!

**RETROUVEZ TOUTES NOS
ANNONCES SUR INTERNET**

<http://www.snmkr.fr>

<http://www.objectif-kine.com/>